

# LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

## ABONNEMENTS

Rhône et départements limitrophes, un an..... 6 fr.  
Autres départements, un an..... 8  
Etranger, le port en sus.

## ADMINISTRATION ET RÉDACTION

33, rue Thomassin, 33, à l'entresol, à Lyon.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

## ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES :

A LYON, au Bureau du journal, 33, rue Thomassin ;  
A PARIS, chez M. rue

Les personnes qui ont l'habitude d'acheter au numéro la TRIBUNE LYONNAISE, sont priées de nous signaler les marchands de journaux et les kiosques où elles ne la trouveraient point. Le prix du numéro sera désormais de 15 centimes.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre, le prix de l'abonnement sera augmenté de deux francs pour les nouveaux souscripteurs.

## NOTRE PRIME

### LYON-REVUE

Par suite d'un traité que nous avons passé avec M. Félix Desverny, nous pouvons offrir comme prime à nos abonnés le service annuel de LYON-REVUE dont le prix est de 20 francs, pour la somme de 14 francs.

Cette magnifique revue littéraire, artistique et musicale, qui n'a pas moins de 80 pages de texte, imprimée avec luxe et illustrée de nombreuses gravures, complète heureusement, dans les familles, notre journal la TRIBUNE LYONNAISE, dont le cadre trop restreint est entièrement occupé par la défense des intérêts commerciaux et industriels de nos lecteurs. A côté de nos renseignements si positifs, si réalistes, il y aura, pour l'éducation de tous, un volume entièrement consacré aux choses de l'idéal et aux intérêts supérieurs de l'homme, aux belles-lettres, aux beaux-arts, aux comptes-rendus de nos fêtes, à la description de notre région, aux nouvelles qui délassent, aux récits qui instruisent. Un style toujours pur, un souffle de sincère libéralisme, voilà aussi deux qualités qui distinguent la publication de M. Félix Desverny et qui avaient attiré notre attention.

Parmi ses collaborateurs, elle compte toute une pléiade d'artistes, de poètes, de littérateurs, de savants qui, à eux seuls, suffiraient pour consacrer le mérite de LYON-REVUE. Citons au hasard Josephin Souliard, Eugène Manuel, Nizier du Puitspel, Eugène Froment, Beauverle, de Miloué, Gustave Nadaud — parmi tant d'autres.

Bonne tout abonné à la TRIBUNE LYONNAISE pourra, sur la présentation de son reçu, obtenir, pour 14 francs au lieu de 20, un abonnement à LYON-REVUE. Il lui suffira de s'adresser dans nos bureaux. Il aura deux journaux pour la valeur d'un seul.

C'est un sacrifice que nous nous imposons ; nous espérons que nos lecteurs nous en tiendront compte. Ils verront par là tous les efforts que nous faisons pour les contenter de plus en plus. Nous voulons aussi les remercier dans l'accomplissement de notre œuvre ; par eux et avec eux, nous la mènerons sûrement à bonne fin.

## LES RÉCIDIVISTES

Si les brûlantes questions de la politique courantes, affaires militaires et intérieures, complications parlementaires et ministérielles, absorbent en ce moment l'opinion du public, il est d'autres questions moins visibles peut-être à l'horizon politique, mais d'un intérêt non moins graves, qui méritent de fixer et de retenir l'attention de nos législateurs.

Parmi ces questions, une de celles qui intéressent le plus la morale publique est assurément celles des récidivistes. On peut dire que c'est là une des plaies sociales les plus menaçantes de notre époque et, par conséquent, une de celles qui réclament à bref délai un remède prompt et énergique.

Le mal a été signalé depuis longtemps. Depuis plusieurs années, en effet, les rapports des différents gardes des sceaux sur la statistique de la justice criminelle ou correctionnelle mentionnaient régulièrement le nombre, croissant dans des proportions effrayantes, des récidivistes. Une publication des plus sérieuses, la *Revue politique et littéraire*, nous fournit aujourd'hui des renseignements tristement intéressants sur l'état de la question.

En 1878, sur 100 accusés condamnés pour vol qualifié, 70 sont des repris de justice, et 1879 en donne 72. L'assassinat se chiffre dans les mêmes années par 45 et 42 0/0 de récidive, la fabrication de fausse monnaie par 48 et 50, l'incendie par 45 et 48, le meurtre par 36 et 47, les coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner par 33 et 50, les coups à des ascendants par 27 et 50, le parricide par 75 et 100, le vol et l'attentat à la pudeur par 30, le vol domestique par 44 et 57.

Autrement dit, si vous supprimez par la pensée les repris de justice, la criminalité générale de 1879, par exemple eût été réduite dans un rapport moyen de 40 à 60 0/0 soit dans les 214 assassinats de 58 0/0, les 174 crimes d'incendies de 52 0/0, les 942 vols de 62 0/0, les 157 meurtres de 53 0/0, les 32,943 vols simples de 43 0/0, les 1,164 vols qualifiés eussent été réduits dans la proportion de 100 à 28, et il n'y eût pas eu de parricide.

Mêmes résultats pour la statistique des criminels que pour celles des crimes. Sur 3,338 accusés condamnés en 1879 par les assises, 1,710 ou 80 0/0 avait déjà eu à répondre de précédents méfaits, et le nombre des prévenus récidivistes s'était élevé à 70,555, soit (défalcation faite des délinquants forestiers) à 40 0/0 du nombre total des prévenus condamnés.

Il faut considérer qu'il ne s'agit ici que des récidivistes légaux, c'est-à-dire de ceux qui ont été condamnés antérieurement à un emprisonnement de plus d'une année. A quelle moyenne n'arriverait-on pas si l'on étendait ce calcul à tous les récidivistes véritables, quelle que fut la première peine prononcée contre eux !

Ainsi, il n'y a pas à se le dissimuler, dans notre société moderne, au milieu de cette civilisation qui devrait être le triomphe de la morale et du droit, le crime tend à devenir une véritable profession, et presque tous ceux qui mettent le pied dans une maison centrale en sortent complètement pervers. Certes, l'instruction et l'éducation, de plus en plus répandues, doivent avoir pour but et pour effet de rendre moins fréquentes les chutes morales, et ces terribles premiers pas dans la voie du délit ou du crime qui perdent à jamais l'avenir des jeunes gens ; mais on doit aussi considérer avec sollicitude le sort de ceux qui, ayant succombé une fois, seraient encore capables de relèvement sans la terrible gangrène que la promiscuité des maisons centrales inocule à tous les condamnés.

A peine un homme a-t-il mis le pied dans une de ces prisons que l'on peut dire, d'accord avec tous les directeurs de maisons centrales, qu'il doit en sortir abruti ou pervers. Le voisinage des voleurs de profession, de ces hommes qui n'ont d'autre métier que le crime, d'autre conscience que la crainte (bien peu efficace) du gendarme, ne tarde pas à transformer en perversité ce qui n'est bien souvent que faiblesse de caractère, défaillance morale ou aveuglement momentané.

A peine les récidivistes sont-ils sortis de prison, qu'ils recommencent leurs exploits. Il ne disent jamais « Adieu ! » à la cour d'assises et à la police correctionnelle. Ils leur disent toujours : « Au revoir ! » Quand on suit avec quelque régularité les audiences des tribunaux, on dirait un défilé de figurants ; ils rentrent un instant dans la coulisse pour repaître sous un autre costume. Sur 6,069 individus libérés en 1879 de diverses maisons centrales, 1,138 (19 pour 100) ont été repris ou condamnés de nouveau pendant la même année, et quelques-uns plusieurs fois (210 deux fois, 41 trois fois, 9 quatre fois). Sur 6,108 libérés en 1878, 2,413 (40 pour 100) ont été repris dans l'espace de deux ans, dont 512 deux fois, 199 trois fois, 80 quatre fois, 29 cinq fois, 15 six fois, 4 sept fois, 2 huit fois.

Non-seulement de leur propre fait ils doublent le nombre de crimes, mais encore par leur exemple et par les conseils sinistres qu'ils prodiguent partout, dans les maisons communes, dans la promiscuité des garnis, dans les lieux de débauche et jusqu'à la porte des ateliers, ils accroissent encore dans des proportions redoutables le nombre des criminels. C'est, en effet, le crime-profession qui recrute pour l'armée innombrable du vagabondage, en 1879, plus de 10,000 condamnés, et qui cherche à souffler partout un esprit de révolte et de haine. C'est lui, dans plus de la moitié des cas, qui débauche les filles du peuple et ricane en les lançant dans le ruisseau. C'est lui surtout qui, rôdant sans cesse autour de cette proie crédule qui s'appelle l'enfance, profite de toutes les occasions pour la dresser au vice et l'entraîner après soi dans la fange !

C'est, en effet, sur les mineurs surtout que s'exerce depuis plusieurs années l'action néfaste de cette promiscuité des récidivistes.

A Paris, plus de des arrestations frappe aujourd'hui des mineurs de vingt et un ans : 12,721 sur 20,882 en 1879, et 14,061 sur 26,475 en 1880, soit, dans l'espace de trois années, la proportion presque doublée (en 1876, 23,943 individus arrêtés, 8,733 mineurs, un peu plus du tiers), soit encore que de quinze à vingt ans il se commette deux fois plus de crimes et de délits que de vingt à trente.

Et quels crimes que ceux de ces enfants ! Dans une seule année, 30 assassinats, 39 meurtres, 3 parricides, 2 empoisonnements, 44 infanticides, 4,212 coups et blessures, 25 incendies, 153 vols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11,882 vols simples.

Nous le répétons, tous les hommes qui se sont occupés de la question, tous les directeurs de maisons centrales sont unanimes à

réclamer la séparation des récidivistes et des individus condamnés pour la première fois. Que l'on emploie tel moyen qui est proposé, la déportation, par exemple, pour les malfaiteurs endurcis, ou toute autre mesure préventrice, c'est une affaire à examiner. Ce qui est indiscutable, c'est que cette question s'impose à l'examen et qu'il n'est pas permis d'en différer plus longtemps la discussion.

## LES CONVICTS DE LYON

La presse entière s'occupe de la question des récidivistes, question aussi urgente que brûlante, sur laquelle nous donnerons prochainement nos conclusions ; et parmi les journaux qui cherchent la meilleure solution de cet effrayant problème social, nous citerons le *Courrier de Lyon* et le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. Quelques données statistiques qui regardent notre région et qu'il est bon de relever à titre de renseignements. Est-il permis d'ignorer en quelle proportion les repris de justice encombrant nos rues, nos faubourgs ? Le nombre en est plus grand qu'on ne pense et leur influence pèse trop lourdement sur nos destinées politiques pour que nous ne cherchions pas à en nous en débarrasser. Voici donc cet article sur lequel nous croyons inutile de faire nos réserves :

En 1879, la cour d'assises du Rhône a condamné 87 individus ; parmi eux il y avait 37 récidivistes. Dans la même année, la cour d'assises de l'Ain condamnait 22 accusés dont 15 récidivistes ; celle de la Loire 64 accusés, dont 40 récidivistes ; celle de l'Isère 46 accusés dont 27 récidivistes. Toujours en 1879, la cour d'assises de la Drôme frappait 20 récidivistes sur 36 condamnés, celle de l'Ardèche 10 sur 26.

Si nous passons aux tribunaux, nous retrouvons la même proportion : les récidivistes tiennent à honneur d'occuper le plus grand nombre de places sur les bancs de la police correctionnelle.

En 1879, les tribunaux du Rhône, sur 5,067 prévenus, ont eu à juger 1,990 récidivistes ; ceux de l'Ain, sur 1,746 prévenus, 589 récidivistes, ceux de la Loire 1,025 récidivistes sur 3,327, et ainsi des autres.

Si, maintenant, nous examinons le nombre de prévenus en état de récidive condamnés de nouveau dans l'année, nous arrivons aux chiffres suivants :

Dans le Rhône il y en a eu 1,556, dont 227 deux fois dans cette même année, 61 trois fois, 23 quatre fois et plus. Dans l'Ain, il y a eu 470 récidivistes condamnés à nouveau, dont 78 deux fois, 12 trois fois, 5 quatre fois et plus. Dans la Loire, le nombre de ces récidivistes ainsi frappés à nouveau par la justice a été de 807 ; sur ce nombre, dans la même année, 120 ont été condamnés deux fois, 26 trois fois, 14 quatre fois et plus.

Ajoutez à cela tous les crimes qui échappent, tous les récidivistes qui prennent un faux état civil et dont on ne peut vérifier l'identité, et vous comprendrez quel danger font courir aux honnêtes gens tous ces incorrigibles coquins qui se précipitent en grand nombre sur les grandes villes où ils se forment en associations véritables.

L'intransigeance, pour s'affirmer, peut faire du tumulte dans les réunions publiques et du désordre dans la rue, a besoin de pareils soldats, nous n'en disconvenons pas, et rien ne nous paraît plus naturel.

Mais ce qui est certain, c'est qu'il faut une loi pour exporter tous ces bandits, habitués des prisons, incapables de tout travail, ne vivant que du produit du crime, vol ou prostitution : la sécurité de nos personnes et de nos biens l'exige.

## La Société protectrice des Citoyens

Nous avons donné, dans un de nos derniers numéros, le programme en six points que la Société protectrice des citoyens contre les abus se propose de réaliser, et nous n'avons point à revenir sur ces indications. L'importance de cette institution nouvelle n'échappera à personne. Une association qui fait appel à toutes les énergies et à tous les concours afin de protéger le faible contre le fort, l'humble contre le puissant, l'opprimé contre l'oppressur, ne peut manquer de rallier promptement sous son drapeau les hommes de paix et de bonne volonté, qui sont les plus nombreux sur la terre. Elle s'appellera bientôt légion et deviendra l'armée du droit pour combattre les injustices. Les revendications individuelles sont rarement écoutées et plus rarement accueillies ; les revendications collectives se feront entendre et obtiendront la réparation des torts.

Cette Société fera en grand ce que nous faisons dans notre sphère, entre les membres de quelques corporations. Si déjà nous pouvons tant pour nos abonnés et pour la défense de leurs intérêts, comme ils s'en convainquent chaque jour, que ne pourra pas la ligue universelle des gens de bien contre les théoriciens de l'erreur et les praticiens du mal ?

« La Patrie, dit Paris-Municipal, se demande avec un effroi réellement comique, qui fera les

frais de toutes ces enquêtes, de toutes ces procédures.

« Que lui importe ? L'essentiel est qu'on ne lui demande pas d'argent et ce n'est certes pas à ses abonnés que l'association s'adressera pour alimenter sa caisse.

« Cette question, d'ailleurs, ne l'intéresse qu'à demi.

« Mais ce qui lui fait dresser l'oreille, ce qui la désespère réellement, c'est de voir les républicains toujours unis chercher à s'entraider et à se soutenir, par tous les moyens possibles, envers et contre tous, tandis que les conservateurs s'émiettent et se séparent chaque jour.

« Aussi, écoutons ses doléances !

« Il nous semble, dit-elle, que la nouvelle Société entend tout simplement se substituer à l'Etat. Nous assistons donc à l'éclosion d'un « nouveau pouvoir, n'ayant aucun mandat que celui qu'il s'est donné lui-même, ne subissant aucun contrôle, n'ayant pas de responsabilité. »

« Il nous semble à nous que, comme comble, ce raisonnement est assez réussi.

« La Patrie a découvert que cette Société voulait se substituer à l'Etat.

« Où diable a-t-elle fait cette trouvaille ?

« L'Etat nous torturant, nous rançonnant de mille manières diverses par l'intermédiaire des innombrables agents qui le représentent, la Société luttera contre l'arbitraire, contre les vexations de ces derniers et nous défendra contre cet être impersonnel et insaisissable, contre cette hydre à plusieurs milliers de têtes qui s'appelle précisément l'Etat.

« Cette Société représentera la coalition du droit et du raisonnement contre la force brutale qui s'impose et ne veut pas être discutée.

« Elle tiendra son mandat des citoyens eux-mêmes, au même titre que le gouvernement, avec cette seule et légère différence qu'elle sera fidèle au mandat que nous lui donnerons mieux que ne le sont nos gouvernants.

« Elle se sera soumise au contrôle de l'Etat ! Eh mais ! il ne manquerait plus que cela !

« Serions-nous assez ineptes, si nous invitons l'ennemi qui nous voulons combattre, à contrôler nos moyens et nos procédés d'action ?

« Allons ! réactionnaires apeurés ! mettez-vous, une fois pour toutes, du côté de la logique et du bon sens.

« Vous savez bien vous rallier à nous quand nous nous voyons obligés de critiquer les actes du gouvernement : il est vrai qu'alors vous tombez sur la République, et ça, c'est du nanan pour vous.

« Mais, dans l'espèce, il ne s'agit ni de république ni de monarchie.

« Il s'agit simplement de contraindre à l'honnêteté les diverses administrations qui nous pressurent à l'envi, celles de l'Etat comme les autres.

« Il s'agit d'opposer la force du nombre à la puissance de l'argent, de lutter contre tous les exploités, quels qu'ils soient, de constituer, en un mot, une Société de défense qui continuera à vivre, à fonctionner et à poursuivre la réforme des abus, même dans le cas où les bienfaits de votre monarchie nous seraient rendus.

« Voilà pourquoi vous n'êtes pas avec nous. Nous ne nous en plaignons pas, croyez-le bien, et nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de nous laisser gérer nos affaires comme il nous convient, puisque vous n'en éprouvez aucun préjudice.

« Disons, en terminant, que la Société protectrice des citoyens contre les abus a rencontré un tel concours d'adhésions dans le public, un tel appel de la part des chefs de la démocratie, qu'on peut regarder, dès maintenant, son existence comme assurée.

« Le chiffre de cotisation pour faire partie de la Société, à titre de membre adhérent, est fixé à 6 francs par an. On peut souscrire pour une somme supérieure ou moindre.

« Le titre d'adhérent donne droit à l'abonnement au *Bulletin trimestriel* de la Société, où seront relatés tous ses actes.

« Adresser les adhésions, les souscriptions et les cotisations (en timbre-poste ou mandat), soit au bureau du journal, soit directement au secrétaire, le docteur Goupil, 14, rue de Rivoli.

« Tous les adhérents de la Société protectrice des citoyens contre les abus seront très prochainement convoqués en assemblée générale pour la constituer définitivement »

## LES VIANDES AMÉRICAINES

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Les viandes d'Amérique et les trichines, qui ont soulevé tant de discussions, reviennent sur le tapis. Gare à nos estomacs, nous allons être bientôt exposés à manger ces petites bêtes qui nous perforeront de part en part.

Le ministre voulait préserver ses concitoyens de cette mort douloureuse et on l'a attaqué de tous côtés. Que le commerce marche, qu'on vende quand même toujours, dit-on empoisonner tous les pauvres gens qui absorbent de confiance une nourriture dangereuse. Voilà la thèse à laquelle le ministre n'a pas voulu se rendre ; il a maintenu les prescriptions si prudentes prises par lui et il faut espérer qu'il persistera dans cette ligne de conduite. Il est l'objet de multiples sollicitations des intéressés... à l'entrée des viandes américaines. Hier encore, à eu lieu à Paris une réunion importante dans la salle des conférences, rue de Lancry, sur la question des viandes américaines, sous la présidence de M. Gatinéau, député.

La réunion, après avoir entendu M. Léon Chotteau, sur la situation faite aux viandes d'Amérique en Europe, et MM. Henri Vignault, Tacot, Jeanmaire, Rébournet et Sayer, a adopté à l'unanimité une résolution priant la Chambre des députés d'obtenir aussitôt que possible le rappel du décret du 18 février 1881.

« Aussitôt que possible » soit, mais dans ce sens : aussitôt qu'il n'y aura plus de trichinose à craindre.

Eh bien ! que le *Courrier*, qui est cependant rédigé par des gens d'esprit et de science, nous permette de le lui dire : il exagère le danger. La réunion à laquelle il fait allusion, et où M. Chotteau a pris la parole, n'a rien trouvé de mieux à faire que de demander à M. le ministre du commerce le retrait de l'arrêté, parce qu'il interdit en France l'entrée des viandes américaines ; mais elle n'a point réclamé la liberté de l'empoisonnement. Il y aura des inspecteurs, et c'est là le point essentiel. Qui donc n'accepte l'inspection des substances alimentaires comme une nécessité à laquelle personne n'a le droit de se soustraire ? Mais, pour qu'une inspection présente toutes les garanties désirables, il importe qu'elle soit exercée par des hommes qui s'y connaissent, par des praticiens dont c'est la profession, et non par des empiriques qui en font un métier ou par des ignorants qui s'en dressent un piédestal.

A-t-on toujours confié ces délicates fonctions à des capacités d'une notoriété incontestable et d'une intégrité à toute épreuve ? On se rappelle le rapport publié naguère par la Chambre de Commerce du Havre et présenté par M. Libert au nom d'une commission toute spéciale. Il s'y révélait des faits étranges, l'opinion publique s'est émue. Les inspecteurs risquent alors de perdre considération et confiance.

Mais encore une fois, personne ne songe à se plaindre d'une impression sérieuse, entendue, loyale, qui aura pour objet de protéger la santé publique et non de tracasser le commerce. Et c'est bien là la pensée qui anime et dirige le ministre du commerce dans la recherche des moyens à employer pour sauvegarder les multiples intérêts engagés dans la question. A-t-il tort ou raison de rapporter son décret ? Les avis sont partagés et jusqu'à plus ample informé nous nous abstiendrons de formuler un avis. Il nous suffit de constater, pour aujourd'hui, la réouverture des débats et l'inévitable nécessité pour nous d'y intervenir à bref délai.

## TRIBUNE DES RÉCLAMATIONS

NOTRE PÉTITION. — A la suite de tous les abus qui se commettent au détriment du commerce de transports sous prétexte de défectage et de désinfectage, l'administration de la *Tribune Lyonnaise* va rédiger une pétition qu'elle adressera au ministre et dont elle publiera le texte en tête de notre prochain numéro. Elle engage dès à présent MM. les marchands de bestiaux, commissionnaires, bouchers, charcutiers, éleveurs, propriétaires et consommateurs à se préoccuper activement de cet état de choses, à propager nos moyens d'actions par de nouveaux abonnements et à se tenir prêts à venir, eux et leurs amis, couvrir cette pétition de leurs signatures chez MM. Lacarelle et Michon, où elle sera déposée dès la semaine prochaine. Il y va d'un intérêt général auquel personne ne peut et ne doit rester étranger.

LA LIGNE DE LONS-LE-SAULNIER. — Le dimanche, il s'embarque, dans toutes les localités qui se trouvent sur la ligne de Lons-le-Saulnier, des bestiaux destinés aux marchés de mardi à Vaise. Les wagons arrivent ordinairement le lundi soir, vers 10 heures, à la gare de la Croix-Rousse. Voici deux fois que l'on fait coucher à Bourg les bestiaux qui, de la sorte, n'arrivent plus à la Croix-Rousse que le mardi à 10 heures. La marchandise ne peut être rendue au marché qu'à 11 heures et demie, trop tard pour le grand mouvement de transactions. Et, de plus, il est à remarquer, chose triste, que les animaux sont fatigués, épuisés, car ils n'ont rien mangé et doivent être immédiatement dirigés vers le marché dès leur arrivée. Cela fait grand tort à la marchandise. Si on ne s'en préoccupe point dans l'intérêt des marchands, ne pourrait-on pas au moins le faire dans celui de ces pauvres bêtes qui n'en peuvent mais ?

Espérons qu'il nous aura suffi de signaler ce fait pour que M. l'inspecteur principal de la ligne des Dombes et M. le chef de gare de Bourg veuillent bien faire continuer immédiatement l'expédition comme par le passé, pour la gare de la Croix-Rousse.

QUELLE EST LA PLUS HONNÊTE ? Un wagon de bestiaux a été expédié de la gare de Laqueuille (Puy-de-Dôme) par M. Tournadre, de la Tour-d'Auvergne, en destination de Gorge-de-Loup, près Vaise, ligne du Sud-Est. Ce wagon, embarqué sur la ligne de l'Etat, avait emprunté celle de P.-L.-M. et s'était arrêté dans une gare de la Compagnie des Dombes ; mais ils avaient parcouru la route sans aucun transbordement. Comment se fait-il que le destinataire ait été obligé de payer double droit de désinfectage, soit 6 francs ? Si chaque compagnie réclame 3 francs pour prêter ses rails, quelle est celle qui a renoncé à son droit ? Qu'elle est celle qui soit restée honnête ?

PORCS ET MOUTONS. — Quelques charcutiers de Givors font à Vaise un chargement de porcs, sans trop remarquer, dans leur précipitation, dans quel état se trouvait le wagon ; mais à l'arrivée du wagon à Saint-Etienne, les porcs étaient noirs, sales, méconnaissables. Le véhicule était plein de fiente et il fut constaté que ce fiente provenait de moutons. On n'avait donc pas nettoyé le wagon ? A quel titre faisait-on encore payer 3 francs de défectage ?

LES CIMETIÈRES DE LYON. — Il est une question dont nous désirerions voir notre municipalité s'occuper sérieusement.

Nous voulons parler du prix des concessions de terrains dans les divers cimetières de notre ville. Le prix actuel est exorbitant et supérieur, croyons-nous, à celui de Paris.

Il y a là un abus à faire cesser, afin de permettre aux pauvres comme aux riches, qui ont le culte du souvenir, d'aller pleurer sur la tombe de parents aimés.

Avec les tarifs en vigueur, qui sont, nous le répétons, inadmissibles, surtout pour les concessions à perpétuité, il faut avoir de grandes ressources pour acheter un terrain, ou l'on s'expose à voir disparaître les restes chéris des siens.

Ce serait, pour nos édiles, une occasion d'appliquer ce grand et beau principe d'égalité, que l'on a bien inscrit sur nos monuments publics, mais qu'on ne pratique guère.

**LE SERVICE DES POSTES.** — Il se produit de nombreuses plaintes sur l'irrégularité de l'envoi et de la distribution des lettres. Aujourd'hui encore nous avons sous les yeux une carte postale envoyée de Lyon à Charente (Isère). Cette carte, mise à la poste le 21 à midi, n'a été remise au destinataire que le 23 à midi. C'est beaucoup trop de temps pour un si court trajet, et la personne qui annonce ainsi, par voie postale, sa prochaine arrivée, court risque de recevoir elle-même la missive qui devait la précéder : c'est ce qui est arrivé dans le cas qui nous occupe.

Au service des postes à aviser.

**VOIRIE ET VICINALITÉ.** — Les habitants du chemin d'intérêt commun n° 7, de Lyon à Marennes, font savoir à qui de droit que depuis très longtemps une partie des propriétés se trouvent inondées à chaque pluie, et le chemin devient impraticable aux piétons et même aux voitures, attendu que l'eau s'élève, en certains endroits, jusqu'à 40 centimètres; et cet état dure depuis quelques jours, par suite du manque d'écoulement.

Is dispensent qu'on fera droit à leurs réclamations et que bientôt on réparera ce chemin.

**LETTRES A 30 CENTIMES.** — Est-il vrai qu'un charcutier est appelé par-devant M. l'Inspecteur principal au moyen d'une lettre non affranchie, dont le coût est de 30 centimes et que cette somme ne lui a pas été remboursée? Cependant c'était par erreur qu'un employé avait convoqué cet homme, à charge de qui ne pesait réellement aucune contravention.

Les administrations municipales n'ont-elles pas la franchise avec l'administration des postes et ne pourraient-elles pas en faire profiter le public au lieu de lui faire payer des surtaxes de 30 centimes! Avis aux maires.

**COMMENT DORMIR?** — Voilà plusieurs lettres qui nous viennent de la rue Delandine et des environs. Il paraît que les nuits du samedi et du dimanche sont, dans ce quartier-là, de véritables bacchanales. N'y a-t-il pas, tout près de là, un poste de police chargé d'assurer la sécurité et le repos des citoyens paisibles? S'il le faut, nous précisons d'avance et nous demandons qu'il soit pris des mesures contre le retour de ce tapage nocturne.

**ECLAIRAGE ET VOIRIE.** — Un habitant de la rue Terme écrit au *Progrès* pour faire remarquer combien seraient utiles deux nouveaux becs de gaz, l'un au coin de la rue d'Algérie et de la rue Terme, l'autre près de la rue Sainte-Catherine.

La rue Terme, aujourd'hui si fréquentée, dit-il, se trouve dans l'obscurité à partir de dix heures, lorsque les magasins sont fermés, et l'on n'ose s'y engager avec une voiture sans descendre du siège car l'on craint toujours de heurter un autre véhicule.

**Autre réclamation :** Ne pourrait-on pas obliger les cochers de la compagnie des Tramways à marcher au pas au tournant de la rue d'Algérie et de la rue Terme, car ils font le contraire et lancent leurs chevaux, sans doute pour prendre de l'élan afin de monter la rue Terme. Mais les piétons sont exposés à des accidents, et voici deux faits dont j'ai été témoin :

Un passant qui n'avait pu se garer d'un tramway ainsi lancé, allait tomber sous les pieds des chevaux ; heureusement, il s'est accroché au timon de la voiture et a été sauvé par son sang-froid.

Deux autres ont également été sauvés de la même manière, je veux dire par leur présence d'esprit, car ils se sont saisis mutuellement et ont pu se retirer de devant la voiture en faisant des pirouettes.

Etant locataire à cet endroit, je crois devoir porter ces faits à la connaissance du public par l'intermédiaire de votre journal, qui ne recule devant aucun sacrifice pour être utile aux citoyens lyonnais.

**BORNE FONTAINE.** — Un de nos abonnés de la rue Porte-du-Temple nous écrit, au nom d'un grand nombre d'habitants qui ont signé avec lui, pour nous faire observer que, de la place des Jacobins au quai des Célestins, il n'y a d'autre fontaine que celle du passage Pazi, et pour réclamer l'établissement d'une borne-fontaine au coin du quai, si on ne trouve point d'emplacement convenable dans la rue même du Port-du-Temple. Cette mesure est d'autant plus urgente que la fontaine du Passage entrave la circulation, empêche la propreté et se trouve trop éloignée de l'extrémité de la rue. Il serait temps d'aviser et nous espérons que la voirie se hâtera de donner satisfaction aux besoins de ce nombreux quartier.

**LES TOUCHEURS DE BESTIAUX.** — Dans une lettre que certains habitants adressent au *Progrès* sur le service des tramways, ils ajoutent une simple question, qui nous paraît fort insidieuse et contre laquelle les marchands bestiaux sont unanimes à protester. « Nous approchons de la mauvaise saison, dit-on, et elle amènera, sans doute, de nouveaux exploits de la part des malfaiteurs. On les prévient, en mettant un poste de police, la nuit seulement, en face du chemin venant du Marché-aux-Bestiaux et aboutissant rue de la Pyramide. A toute heure de la nuit, des marchands de bestiaux ou commissionnaires sont obligés d'aller à la gare de Vaise, soit pour retirer des bestiaux, soit pour prendre le train, ils sont toujours porteurs d'espèces, ce que n'ignore personne, et surtout les individus qui sont sans moyens d'existence et qui se mêlent aux manœuvres du marché, appelés vulgairement toucheurs. »

Il ne faut point confondre les toucheurs ou conducteurs, ni les manœuvres du marché, avec les malfaiteurs qui volent, dévalisent, pillent et tuent. Ces gens-là ne sont pas riches ; mais ils vivent honnêtement de leur métier, et ce n'est point parmi eux que l'on trouverait des repris de justice. Rendons à chacun ce qui lui est dû et souvenons-nous que les plus modestes des travailleurs, qui comptent en même temps parmi les plus utiles, sont aussi respectables que qui que ce soit, tant qu'ils sont probes, actifs, dévoués. Ce sont les conducteurs qui empêchent les vagabonds de se répandre la nuit aux environs du marché du Vaise et de la gare.

## Le commerce extérieur de la France

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de notre commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de l'année courante.

Considéré dans son ensemble, le mouvement commercial du mois de septembre 1881 est plus satisfaisant que celui des quatre mois précédents.

Nos exportations d'objets fabriqués, trop longtemps en souffrance, se sont élevées au chiffre, qui devrait être normal, de 209,523,000 francs. Septembre 1879 avait donné 173,344,000 fr., et septembre 1880, 135,840,000 fr. On voit que septembre 1881 distance de très loin ses devanciers.

Quant à nos achats d'objets manufacturés à l'étranger, ils ne varient guère d'un mois à l'autre et l'on peut dire qu'ils demeurent à peu près stationnaires. Notre marché est donc loin d'être envahi par les produits étrangers. C'est lui, tout au contraire, qui est l'acheteur, et qui ne demande, pour étendre ses conquêtes, que la sécurité et la stabilité, qui sont la condition essentielle du commerce, et que des traités peuvent seuls assurer.

Malgré l'excellente tenue du mois de septembre, il ne faut pas perdre de vue que l'ensemble de l'année 1881 laisse encore beaucoup à désirer ; il lui manque 19,186,000 fr. d'exportation d'objets fabriqués pour être au niveau de l'année dernière. Espérons qu'elle les regagnera durant les trois mois qui lui restent.

Notons, en passant, que, pour ce qui concerne le commerce intérieur, la plupart de nos industriels, sont, en ce moment, dans une très bonne situation. La métallurgie, notamment, est pourvue de commandes, auxquelles elle a peine à satisfaire. Le travail national demande surtout que la politique lui épargne les troubles et les agitations, qui ont toujours une répercussion plus ou moins désastreuse sur ses opérations.

L'importation des objets d'alimentation continue à baisser chaque mois ; c'est l'indice le plus certain du bon résultat moyen de la dernière récolte. Il nous a fallu cependant acheter encore, en septembre, pour plus de 123 millions de denrées diverses sur les marchés étrangers.

Les vins tiennent une place de plus en plus large dans ces achats. L'abrogation de la décision qui prohibait à l'entrée les vins plâtrés au delà des deux grammes par litre va donner un nouvel essor à l'introduction des vins d'Espagne en France. Il n'y a qu'à se féliciter de l'accroissement de l'importation des vins étrangers qui viennent combler le déficit causé dans nos vignobles par la phylloxera.

Ce qui est vraiment regrettable, c'est le développement pris par les importations de raisins secs servant à la fabrication d'un liquide vendu sous le nom de vin. Nous n'avons rien à dire contre cette boisson, qui peut être très utile ; mais, ce contre quoi nous ne cessons de protester, c'est qu'on la vende sous un nom qui ne lui appartient pas, dans le seul but de tromper le consommateur et de réaliser à son détriment de gros bénéfices, en lui livrant comme vins de vendange une boisson fabriquée avec des vins desséchés.

Vient-on se faire une idée de ce commerce né avec la dévastation de nos vignobles? Les importations de raisins secs, qui n'étaient en 1876, à Marseille, que de 5,610,985 kilogrammes, ont atteint 35,891,527 kilogrammes en 1880. Les importations, pour toute la France, sont montées, pendant la même période, de 11,877,461 kilogrammes à 78,895,103 kilogrammes, soit un accroissement qui a dépassé 66 millions de kilogrammes en cinq années. La Turquie entre pour plus de la moitié dans l'importation totale, puis viennent la Grèce, l'Espagne et l'Autriche.

En résumé, il ressort jusqu'à l'évidence, des chiffres publiés par la douane, que l'industrie française n'attend, pour reprendre son complet essor, que la conclusion des nouveaux traités de commerce.

## Ecole normale supérieure de femmes

Le *Journal officiel* publie l'arrêté suivant du ministre de l'instruction publique :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'école normale destinée au recrutement des directrices et des professeurs femmes pour les lycées et collèges de jeunes filles, instituée par la loi du 26 juillet 1881, sera installée dans les dépendances de l'ancienne manufacture de Sévres. L'ouverture des cours aura lieu le 17 novembre 1881.

Art. 2. — Les élèves, soumises au régime de l'internat, seront entretenues gratuitement par l'Etat. La durée des cours sera de deux ans.

Art. 3. — Un concours pour l'admission à l'école normale secondaire de Sévres sera ouvert le 2 novembre. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 octobre inclusivement : dans les départements, au secrétaire de l'inscription académique ; à Paris, au secrétariat de l'Académie, à la Sorbonne.

Art. 4. — Les aspirantes devront être âgées de trente ans et pourvues soit du brevet supérieur pour l'enseignement primaire, soit d'un diplôme de bachelier ou du diplôme d'études pour l'enseignement spécial.

Art. 5. — L'examen se composera d'épreuves écrites et d'épreuves orales. Les épreuves écrites porteront : 1<sup>o</sup> sur la langue française ; 2<sup>o</sup> sur la littérature française ; 3<sup>o</sup> sur l'histoire de France et la géographie générale ; sur l'arithmétique et les sciences physiques.

Les compositions seront faites au chef-lieu de chaque département, sous la surveillance de l'inspecteur d'académie et d'un professeur désigné par le recteur.

Composition sur la langue française, le mercredi 2 novembre. Composition sur la littérature, le jeudi 3 novembre. Composition sur l'histoire et la géographie, le vendredi 4 novembre. Composition sur l'arithmétique et les sciences physiques, le samedi 5 novembre.

L'admissibilité sera prononcée par une commission siégeant à Paris, d'après l'ensemble de ces compositions.

L'examen oral portera sur les mêmes matières et comprendra, en outre, quelques questions élémentaires sur les principes de la morale. Les épreuves auront lieu à partir du 4 novembre devant une commission composée de l'inspecteur général, directeur des études ; de la directrice et des professeurs de l'école. L'admission définitive sera prononcée, à la majorité des voix, d'après l'ensemble des épreuves écrites et des examens oraux.

Art. 6. — Dans le courant du mois de janvier, les élèves de l'école normale secondaire de Sévres seront réparties en deux séries, suivant les aptitudes spéciales dont elles auront fait preuve pour les études littéraires ou les études scientifiques. Les programmes de l'enseignement dans chacune des séries, ainsi que les programmes des examens pour l'obtention du brevet de capacité, seront soumis au conseil supérieur de l'instruction publique dans sa prochaine session.

Art. 7. — Des frais de route seront alloués aux aspirantes déclarées admissibles et appelées des départements à Paris pour y subir l'examen définitif d'admission.

En outre de ce décret, le *Journal officiel* publie une circulaire adressée par le directeur de l'enseignement secondaire aux recteurs, pour les inviter à donner la plus grande publicité possible au décret ci-dessus. Cette circulaire contient le passage suivant :

Vous aurez à vous entendre avec l'administration préfectorale de chacun des départements de votre ressort pour la désignation d'un local où auront lieu les compositions, sous la surveillance de l'inspecteur d'académie et d'un professeur désigné par vous.

Les aspirantes devront être prévenues qu'aucun costume ne leur sera imposé à l'école normale secondaire, et que les vêtements, ainsi que le linge personnel, resteront à leur charge.

Afin que les familles puissent se rendre compte des avantages attachés aux fonctions de l'enseignement dont l'école normale secondaire ouvrira l'accès, vous êtes autorisé à leur faire savoir que des crédits sont demandés aux Chambres pour fixer les traitements conformément au tableau ci-après :

Directrices des lycées (minimum), 5,000 fr. — Directrices de collèges (minimum), 3,500 fr. — Professeurs femmes titulaires dans les lycées (minimum), 3,000 fr. — Professeurs femmes titulaires dans les collèges (minimum), 2,500 fr.

## SEMAINE POLITIQUE

Les Chambres se réunissent au moment où nous écrivons ces lignes. Attendons les événements. M. Gambetta vient de faire un petit voyage qui a suscité les enthousiasmes du Havre et de sours mécontentements à Rouen. On sait combien les deux grandes villes normandes se jalousent.

L'Algérie et la Tunisie ne tarderont pas à faire parler d'elles. Il importe que Tefigi, à l'ouest, et Keraouan, à l'est, deviennent des cités françaises et assurent notre domination dans les contrées où nous venons depuis cinquante ans nos capitaux et notre sang.

La question vitale, c'est la question d'Afrique ; non la question tunisienne, qui n'est qu'un détail, comme la de l'émigration précise de notre frontière marocaine pourra en être un autre.

C'est la question de savoir ce que la France va faire, pour exercer son droit et remplir son devoir à l'égard de la partie du continent d'Afrique que l'Algérie a approché de notre main et place sous notre sauvegarde, pour la mise en valeur commerciale, agricole et industrielle de cet empire colonial d'exploitation ; pour le relèvement des bonnes et malheureuses populations qu'il renferme ; pour leur enseignement philosophique, — n'est-il pas temps de ne plus patronner les commis-voyageurs de religions qui ont cessé de nous plaire ? — pour la régénération physique de ces mêmes pays ; pour notre régénération morale à nous-mêmes ; relèvement des caractères, remise à neuf des activités, refonte d'us et coutumes routiniers, acquisition d'habitudes supérieures, élévation enfin de l'alliage français au plus haute titre possible ; pour la solution des problèmes sociaux qui nous provoquent en attendant qu'ils nous assaillent ; enfin, pour le développement de notre production, le raffermissement de notre autorité parmi les nations et la gloire de la République.

Qu'on figure ces dernières questions par des signes convergent vers un point : l'Afrique est au centre de leur rayonnement.

## Notes et Renseignements

Il sera rendu compte de tous les ouvrages, revues et publications, dont il aura été déposé deux exemplaires au Bureau du journal.

**LE PRIX DES VINS DE 1881.** — Le vin de l'année 1881 sera, dit-on, délicieux, mais on le paiera cher.

L'exposition des vins nouveaux de 1881 qui a eu lieu au concours annuel du canton de la Chapelle-de-Guinchay, qui s'est tenu à Saint-Amour, nous permet, dit le *Journal de Villefranche*, d'établir la différence approximative du prix des vins au début de la campagne vinicole de 1880 et de ceux de 1881.

En effet, l'année dernière, le programme du concours divisait ainsi les vins rouges : catégorie spéciale pour les vins fins au-dessus de 155 fr. la pièce logée : 1<sup>re</sup> catégorie, de 130 à 145 fr. ; 2<sup>e</sup> catégorie, de 115 à 130 fr. ; 3<sup>e</sup> catégorie, vins au-dessous de 115 fr.

Cette année, l'exhaussement des prix est considérable : catégorie spéciale pour les vins au-dessus de 180 fr. ; 1<sup>re</sup> catégorie, de 160 à 180 fr. ; 2<sup>e</sup> catégorie, de 135 à 160 fr. ; 3<sup>e</sup> vins au-dessous de 135 fr.

La Chambre de commerce de Lyon vient d'écrire au ministre de l'agriculture et du commerce pour lui exposer qu'il s'est formé, depuis le mois de juillet, entre les marchands de soie indigènes établis à Yokohama, une corporation ou association qui a la prétention de vouloir monopoliser absolument tout le commerce des soies.

Les producteurs et marchands japonais sont tenus d'expédier dans les magasins de cette corporation les lots de soie destinés à l'exportation ; c'est l'association qui les vend, délivre la marchandise, et en reçoit le prix.

On sait combien les relations de l'industrie lyonnaise avec Yokohama sont considérables, et combien les métiers à tisser la soie ont besoin d'avoir à leur disposition la matière première que les importateurs vont y chercher. Aussi la Chambre de commerce fait-elle appel à l'intervention du gouvernement, afin qu'il prenne sans retard et vigoureusement en main la défense des intérêts français.

Une modification importante va être apportée, cette année, dans l'organisation de plusieurs concours régionaux.

Dans ces concours, les essais de machines seront supprimés. Ces essais permettaient difficilement, en effet, de comparer le mérite des différentes machines ; d'abord, ils duraient trop peu de temps ; ils se faisaient souvent hors saison, dans des conditions différentes que celles pour lesquelles la machine était construite, de sorte que les résultats qu'ils donnaient ne prouvaient rien. Ils étaient souvent même contradictoires, car telle machine primée à un concours était placée seconde ou troisième, comparativement aux mêmes appareils, aux concours voisins.

Comme compensation de la suppression des essais de machines dans les concours, on multipliera les concours spéciaux, dans lesquels des essais sérieux et prolongés auront lieu.

Les loteries autorisées dont les billets sont actuellement en cours d'émission, attirent de nouveau l'attention de l'administration sur les bureaux de tabac, intermédiaires d'ailleurs

fort inutiles pour le placement de ces billets. Toutefois, nous tenons de bonne source que l'on est décidé à veiller à ce qu'il ne se reproduise pas des abus pareils à ceux que l'on eût à déplorer et qui firent nombre de mécontents lors de l'émission des billets de la loterie dite Nationale ou loterie de l'Exposition. Le public ne sera donc pas exploité par l'agiotage d'autrefois, qui fut justement qualifié de scandaleux. Les billets ne devront pas être vendus, dans les bureaux, au-dessus de leur prix nominal. Cette sage mesure aura certainement pour effet d'assurer le placement plus rapide de ces billets.

**CHEMIN DE FER DE LYON A ST-GENIX-D'AOSTE.** — L'horaire de la marche des trains a été soumis à l'approbation de l'administration supérieure. Nous espérons que le contrôle voudra bien ne pas retarder l'autorisation que l'on attend avec vive impatience, et qu'il abrégera aussi les délais d'affichage.

Sauf les modifications que nous ne pouvons prévoir, voici l'horaire projeté du service d'hiver :

**ALLER**  
Lyon-Villeite. — Départ : 7 h. 31 m. — 11 h. m. — 5 h. 30 s.  
St-Genix-d'Aoste. — Arrivée : 10 h. 12 m. 20 s. — 8 h. 12 s.

**RETOUR**  
St-Genix-d'Aoste. — Départ : 6 h. 50 m. — 2 h. 24 s. — 5 h. 15 s.  
Lyon-Villeite. — Arrivée : 9 h. 33 m. — 5 h. 46 s. — 7 h. 56 s.

En examinant le tableau ci-dessus, on voit que les habitants de St-Genix pourront recevoir les lettres par le premier train du matin, arrivant à 10 h. 12, et y répondre par le deuxième départ de 2 h. 24.

La Compagnie délivrera des billets d'aller et retour, valables pendant 48 heures, et dont le coût a été calculé avec un rabais de vingt pour cent sur les prix du tarif général.

**FACULTÉ DE DROIT DE LYON (place du Petit-Collège).** — La séance de rentrée aura lieu le jeudi 3 novembre, à 9 heures du matin.

Les cours commenceront le vendredi 4 novembre.

Les inscriptions seront reçues du 20 octobre au 3 novembre inclusivement.

Les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre, ainsi que ceux qui vont terminer leur volontariat, seront admis exceptionnellement à prendre leur inscription jusqu'au 30 novembre.

L'ouverture de la session d'examen est fixée au lundi 7 novembre, pour les candidats appartenant au nouveau régime d'études, et au lundi 14 novembre, pour les étudiants soumis à l'ancien régime.

Nous apprenons la prochaine apparition, à Lyon, d'une revue bi-mensuelle intitulée *l'Union littéraire* ; rédacteur en chef, M. Auguste Morel. Le premier numéro de cette publication, exclusivement littéraire et artistique, paraîtra le 15 novembre prochain.

**Il a été trouvé** une alliance en or portant à l'intérieur les initiales C C et C M. La réclamer au bureau du journal, tous les jours de 2 heures à 5 heures.

## TRIBUNE THÉÂTRALE

**GRAND-THÉÂTRE.** — Cette semaine a été marquée par l'acceptation de M. Engel, ténor léger, qui faisait son troisième début dans le charmant opéra comique d'Adam, *Si j'étais roi*. Nous remarquons de plus en plus le peu d'empressement que met le public à aller entendre l'opéra comique, tandis que les grands opéras font toujours salle comble. Ainsi *Robert le Diable*, la *Juive*, les *Huguenots* atteignent chaque fois le maximum de la recette. Il faut rendre cette justice, c'est que l'interprétation est excellente et que les mises en scènes sont très-soignées.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — L'on a repris à ce théâtre *Les deux Mertes blanches*, de Labiche. Tant que les artistes n'auront pas accompli leurs débuts nous nous abstiendrons de toutes critiques, nous constatons seulement un grand succès de rire.

Dimanche inauguration des matinées sans préjudice du spectacle du soir.

**THÉÂTRE-BELLECOEUR.** — Tous les soirs, à 7 heures et demie, les *Chevaliers du Brouillard*, drame à spectacle en 10 tableaux, dont le succès a été constaté par toute la presse lyonnaise.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, les *Chevaliers du Brouillard* seront joués en matinée à 1 heure et demie, dimanche 30 octobre, et le mardi 1<sup>er</sup> novembre, sans préjudice de la représentation du soir.

## LYON

### Marché de Lyon-Vaise

Lundi 24 octobre 1881

| ESPÈCES  | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|----------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|          |        | 1 <sup>re</sup> q. | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Porcs... | 1000   | 144                | 140               | 136               |                   | 128 à 146     |

Renvoi : 40.

Mardi 25 octobre 1881

| ESPÈCES    | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|            |        | 1 <sup>re</sup> q. | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Boeufs.... | 808    | 153                | 142               | 125               | 100               | 80 à 157      |
| Vaches.... | 337    | 114                | 107               | 100               |                   |               |
| Veaux....  |        |                    |                   |                   |                   |               |
| Moutons... | 1520   |                    |                   |                   |                   | 130 à 170     |

Renvoi : Boeufs et vaches, 157.

Veaux, 6.

Moutons, 860.

Jeudi 27 octobre 1881

| ESPÈCES     | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|-------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|             |        | 1 <sup>re</sup> q. | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Veaux....   | 150    |                    |                   |                   |                   | 98 à 112      |
| Moutons.... | 5100   | 178                | 165               | 150               | 125               | 120 à 180     |
| Porcs....   | 518    | 144                | 140               | 139               |                   | 136 à 146     |

Renvoi : 1598 moutons.

Veaux.

Porcs.

Vendredi 28 octobre 1881

| ESPÈCES    | AMENÉS | PRIX DES 100 KILOS |                   |                   |                   | PRIX extrêmes |
|------------|--------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
|            |        | 1 <sup>re</sup> q. | 2 <sup>e</sup> q. | 3 <sup>e</sup> q. | 4 <sup>e</sup> q. |               |
| Boeufs.... | 473    | 153                | 143               | 125               | 100               | 80 à 154      |
| Vaches.... | 972    | 120                | 112               | 103               | 100               | 95 à 122      |
| Veaux....  |        |                    |                   |                   |                   |               |
| Moutons... | 1468   | 173                | 160               | 143               | 120               | 115 à 175     |

Renvoi : Boeufs et vaches, 57.

Veaux, 316.

Moutons, 316.

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

#### Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI, 14 octobre.

**Porcs.** — Malgré le petit nombre de porcs, le marché a été moins actif que la semaine passée. Les acheteurs du dehors n'étant pas venus, la vente a été plus difficile, mais, malgré cela, le prix se maintient sur la bonne marchandise, pourant une baisse de 2 francs par 100 kilos s'est fait sentir, mais avec difficulté, car les marchands peuvent à peine retirer leurs déboursés. Les tendances sont plutôt à la baisse qu'à la hausse. Le consommateur qui paie très cher la marchandise se plaint, mais nous ne pouvons nous en plaindre, car, dans le moment, personne ne fait des bénéfices, si ce n'est le propriétaire.

|               |     |        |           |
|---------------|-----|--------|-----------|
| Charollais,   | 180 | vendus | 136 à 142 |
| Bourguignons, | 230 | »      | 138 à 144 |
| Bressans,     | 260 | »      | 136 à 145 |
| De l'Isère,   | 280 | »      | 134 à 142 |
| Italie,       | 81  | »      | 128 à 140 |
| Divers,       | 10  | »      | 130 à 138 |

MARDI, 25 octobre.

**Boeufs et vaches.** — Marché très-actif, vu le nombre restreint de bêtes exposées. Les marchands premier choix trouvent toujours beaucoup de preneurs, aussi subissent-elles une hausse de 3 fr. par 100 k. sur les cours de la semaine passée. Quant aux

| POIVRES                                           |              |       |       |
|---------------------------------------------------|--------------|-------|-------|
| Poivre lourd Alépé.                               | id.          | 380   | 390   |
| — Malabar.                                        | id.          | 375   | 385   |
| — blanc.                                          | id.          | 425   | 435   |
| HUILES MINÉRALES                                  |              |       |       |
| Huile de pétrole.                                 | l'hectolitre | 44 50 | 46 50 |
| — de schiste.                                     | id.          | 35    | 37    |
| Essence minérale.                                 | id.          | 49    | 51    |
| HUILES, SAVONS, BOUGIES                           |              |       |       |
| Huile d'oli. surf. d'Italie.                      | les 100 kil. | 185   | 210   |
| — BarriAA.                                        | id.          | 155   | 175   |
| — fine.                                           | id.          | 140   | 150   |
| — com. lampe.                                     | id.          | 105   | 115   |
| — de noix.                                        | id.          | 105   | 125   |
| — de sésame surfine.                              | id.          | 78    | 80    |
| — à brûler.                                       | id.          | 77    | 79    |
| — de lin.                                         | id.          | 75    | 100   |
| — de noix à bouche.                               | id.          | 85    | 86    |
| — de colza br. indig.                             | id.          | 90    | 91    |
| — épurée, id.                                     | id.          | 90    | 91    |
| Savons Marseille bl. 1 <sup>re</sup> q.           | les 100 kil. | 70    | 78    |
| — pour teinture.                                  | id.          | 62    | 72    |
| — Marseille blanc 2 <sup>e</sup> .                | id.          | 55    | 57    |
| — bleu pâle, moy. fer.                            | id.          | 53    | 55    |
| — moyen.                                          | id.          | 53    | 55    |
| Bougies 1 <sup>re</sup> qual. paquet 500 gr. net. | id.          | 85    | 88    |
| Droits d'acise en sus.                            |              |       |       |

| SPIRITUEUX                         |     |     |     |
|------------------------------------|-----|-----|-----|
| Esprit 3/6 Béziers à 86 d. l'hect. | id. | 115 | 125 |
| — de marc.                         | id. | 105 | 110 |
| — Nord fin à 93 d.                 | id. | 74  | 75  |
| — extra-fin.                       | id. | 76  | 77  |
| — de grains.                       | id. | 85  | 88  |
| — mauv. goût.                      | id. | 60  | 60  |

## BLÉS ET FARINES

**Lyon, 26 octobre.**  
**Blés :** La culture était très faiblement représentée. Le commerce, également en petit nombre, se montrait peu disposé aux affaires.  
 Prix faiblement tenus.  
 Blés du Dauphiné, 1<sup>er</sup> choix, 34 fr.  
 Blés du Dauphiné, ordinaires, 30 75, les 100 k. rendus à Lyon ou dans les usines du rayon.  
 Les offres du Nivernais et du Bourbonnais étaient plus importantes que d'habitude. Nous cotons, avec une baisse de 25 c. savoir :  
 Blés du Bourbonnais, 30 à 30 50.  
 Blés du Nivernais, 29 75 à 30 25 les 100 kil., suivant mérite, gare départ, toile des acheteurs.  
 Sur les blés étrangers, on signale toujours beaucoup de calme. Les cours restent les mêmes.  
**Farine du commerce sans changement.**  
 Marques supérieures, 57 50 à 59 50, Farine 1<sup>re</sup>, 55 à 56 50 ; Farine ronde, 52 à 53.  
 Le sac de 125 kil. disponible suivant marques, toile comprise, 30 jours sans escompte, gare de Lyon.  
**Farine de boulangerie :**  
 Farine 1<sup>re</sup>, 59 50 à 60. Farines rondes, 55 à 56, le sac de 125 kil. : disponible, toile comprise.  
 Avoines, tendance indécise, les prix varient de 20 75 à 21 25 les 100 kil. hors barrières.  
 Seigles, bien tenus, meilleure demande, 20 25 à 20 50 en culture.  
 Orges, sans changement et peu offertes.  
 Pas encore de sarrasins nouveaux, notre commerce a recouru à la Bretagne qui tient de 17 25 à 17 50, gare de départ.  
 Mais, en hausse avec bonne demande.

## FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudin, 17.  
**Cours du 28 octobre 1881**  
 Haricots verts fins Avignon, Châteaurenard, 140 et 150 fr.  
 Haricots verts fins Avignon, Châteaurenard, 140 et 110 fr.  
 Haricots verts gros Avignon, Châteaurenard, dit Mangout, 40 et 42 fr.  
 Haricots blancs à écosser, Avignon, Châteaurenard, 30 et 35 fr.  
 Tomates, Bagnols, 18 et 20 fr.  
 Raves de Bourgogne, 9 et 10 fr.  
 Aulx de Cavaillon, 45 et 50.  
 Raisins blancs de Limony, 80, 90 et 100 fr.  
 Raisins Clairette des Alpes, 60 et 65 fr.  
 Raisins glacés de Châteaurenard, 60 et 55 fr.  
 Pommes Canada, de Savoie, Ardèche, 1<sup>er</sup> choix, 50 et 60 fr.  
 Pommes Canada, 2<sup>e</sup> choix, 35 et 40 fr.  
 Pommes blanches d'Italie, 30 et 32 fr.  
 Pommes rouges rayées, de Savoie, 35 et 40 fr.  
 Coings ronds, Orange, Avignon, Montélimar, 1<sup>er</sup> choix, 10 et 11 fr.  
 Coings longs, diits Portugais, d'Italie et d'Espagne, 10 et 11 fr.  
 Poires vigoureuses des Alpes, 70 et 80 fr.  
 Poires de cuire, de Savoie, 26 et 28 fr.  
 Châtaignes d'Italie, 25 et 26 fr.  
 Châtaignes de l'Ardèche, 20 et 26 fr.  
 Marrons de Vessex, Aubenas 34 et 35 fr.  
 Pommes de terre primaires, 11 et 12 fr.  
 Pommes de terre rouges de Bourgogne, 9 et 10.  
 Grenade d'Afrique, 6 à 7 fr. le cent.

## PAILLES ET FOURRAGES

**Lyon, 26 octobre.** — Marché de la place de la Croix :  
 Vente difficile, manque de marchandises.  
 On a payé les 100 kilos, dans Lyon :  
 Paille de froment, 5 .. à 5 25  
 — de seigle, 5 .. à 5 50  
 — d'avoine, 6 .. à 6 10  
 Foin de pays, 13 .. à 12 50  
 Foin de Bourgogne, 14 50 à 17 ..  
 Luzerne, 12 .. à 12 50  
 Espéracettes et trèfles, 10 .. à 11 ..  
 Nota. — L'avoine paie 1 75 d'entrée, la luzerne et le foin de toute espèce paient 80 centimes ; la paille de toute nature paie 60 centimes.  
**SALAISONS, SUIFS ET SAINDOUX**  
**Cours de Lyon.**  
 Lard en bande, 1<sup>re</sup> épais, 180 à 175  
 — 2<sup>e</sup> .. 172 à 175  
 — 3<sup>e</sup> .. 165 à 170  
 Lard maigre, poitrine, 160 à 165  
 Saindoux no, fondu, 1<sup>re</sup> qual., 165 à 168  
 — 2<sup>e</sup> .. 155 à 160  
 Paille salée, 160 à 165  
 — non salée, 160 à 165  
 Jambon blanc de Lyon, 220 à 230  
 Saucisson de Lyon fin, 6 .. à 6 10  
 — 1<sup>re</sup> qual., 5 50 à 5 75  
 — 2<sup>e</sup> qual., 5 50 à 5 75  
 — de ménage, 3 40 à 3 20  
 Cette semaine les transactions sur les lards ont été assez fortes et les prix de nos cours ont été maintenus.  
**Suifs.** — Cours de Lyon, 26 octobre.  
 Suifs en branche, à 78 fr.

## CHEVAUX

**Lyon, le samedi 29 octobre, à 8 heures du matin,** au marché aux chevaux, à l'Hippodrome de Perrache, on vendra 84 chevaux réformés dont 25 chevaux de hussards et 59 chevaux de cuirassiers.

## RHONE

**Et départements limitrophes.**  
**Marchés aux porcs des Mottetières, près Saint-Etienne.**  
 22 octobre 1881.  
 Porcs amenés, 394 ; vendus, 244 ; renvoi, 150.  
 1<sup>re</sup> qualité, 130 à 140 les 100 kilos.  
 2<sup>e</sup> qualité, 130 à 140  
 Marchandise abondante, mais de qualité médiocre ; aussi les cours ont-ils baissé. — Des marchands lyonnais avaient contribué à l'approvisionnement du marché, qui était très animé.  
 26 octobre 1881.  
 Porcs amenés, 156 ; vendus, 140 ; renvoi, 16.  
 1<sup>re</sup> qualité, 136 à 142 les 100 kilos.  
 2<sup>e</sup> qualité, 130 à 132  
 Prix extrêmes, 126 à 144

**Vienne (Isère), 22 octobre.**  
 Blé nouveau, 100 kil. 30 25 à 30 50  
 Avoine, — 20 .. 20 50  
 Sons, — 13 .. 13 50  
 Fleurance, — 14 50 à 15 50  
 Pain, 40 à 45 c. le kil. — Paille, 5 50 à 6 fr.  
 Foin, 10 50 à 12 fr. — Farine, 52 50 à 53 50 la balle de 125 kil.  
 Physionomie du marché assez bonne ; il s'est fait passablement d'affaires en blés, à des prix tenus fermes.  
 Les farines sont moins demandées, les prix néanmoins restent les mêmes.  
 La pluie a fait grand bien aux blés en terre et facilite les semailles à faire, mais il faudrait maintenant un temps sec.

**Mâcon (Saône-et-Loire), 23 octobre.**  
 Blé, les 100 kil. 31 .. à 32 ..  
 Méteil, — 23 .. 24 ..  
 Seigle, — 20 .. 21 ..  
 Orge, — 22 .. 23 ..  
 Fèves, 23 à 23 50 les 100 kil. — Mais, 19 à 20 fr. les 100 kil. — Farine P, 57 à 58 fr. ; ronde, 54 à 55 fr.  
 L'approvisionnement de notre marché était faible, la vente s'est faite au cours du marché précédent.  
 Temps pluvieux qui convient on ne peut mieux à nos semailles qui sont presque terminées.

**Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 21 octobre.**  
 Les affaires sont presque nulles sur notre place et, malgré le peu d'offre de la culture, les blés avaient à notre dernier marché une tendance à la baisse. Les mêmes prix s'obtiennent difficilement et les détenteurs ne veulent guère céder au-dessous.  
 Les menus grains sont si peu abondants que l'on n'en voit presque pas sur nos marchés, il n'y a que quelques sacs de seigle et d'avoine qui se vendent aux mêmes prix, de 20 à 21 fr. les 100 kil.

**Blé, les 100 kil. 31 .. à 32 ..**  
 Blé rouge, — 31 .. 31 ..  
 Méteil, — 20 .. 21 ..  
 Seigle, — 20 .. 21 ..  
 Avoine, — 20 .. 21 ..  
 Sarrasin, — 21 .. 22 ..  
 Farine, les 125 kil. 56 .. 57 ..  
 Paille, — .. ..  
 Nos semailles sont à peu près terminées dans notre rayon, elles se sont faites dans de très bonnes conditions et la pluie est venue à propos pour servir la terre et aider la germination du grain.

**S. Laurent-de-Chamousset, 26 octobre.**  
 Beurre, 2 20 à 2 30 le kilo.  
 Gros fromage, 0 70 à 0 80  
 Petits fromages, 1 20 à 1 30  
 Œufs, 1 15 à 1 20 la douz.  
 Pommes de terre blanches, 7 50 les 100 kilos.  
 — violettes, 9 ..

**Villefranche, 24 octobre.**  
 Nos provisions de la semaine passée se sont justifiées ; il n'y avait sur le marché que 520 bœufs et vaches, aussi les cours ont un peu repris. On cotait la première qualité de 146 à 152, la deuxième, de 128 à 136. Les bêtes de fourrages étaient très abondantes et se vendaient à des prix tellement bas qu'il est impossible de donner un cours bien exact. Les veaux se vendaient dans les mêmes prix que la semaine passée ; on en comptait environ 55.

## PARIS

## Marché de la Villette

**Marché aux veaux du vendredi 21 octobre.**  
 Nous avions à notre marché, 1,168 veaux sur lesquels 1,087 ont trouvé preneurs.  
 La vente n'a pas été facile et les cours ont plutôt un peu rétrogradé, surtout les qualités moyennes et inférieures.  
 Les veaux de choix de l'Eure et de Seine-et-Marne n'ont atteint qu'exceptionnellement 210 les 100 kil. et dans les ventes au détail seulement, la cheville ne les payant que de 200 à 204.  
 Les veaux de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loire et du Loiret, varient de 196 à 200 fr. et les champenois de 160 à 186 les 100 k.  
 Le temps pluvieux que nous subissons reste défavorable à la vente.

Lundi 24 octobre 1881

| ESPÈCES      | AMENÉS | RENOIS | VENUS les 100 kil. |
|--------------|--------|--------|--------------------|
| Bœufs        | 3.539  | 11.92  | 104 à 160          |
| Taureaux     | 158    | 23     | 88 à 122           |
| Vaches       | 1.045  | 261    | 86 à 150           |
| Veaux        | 1.021  | 158    | 140 à 196          |
| Moutons      | 25.208 | 7.500  | 140 à 186          |
| Porcs, p. v. | 1.379  | 1      | 114 à 120          |
| viande net.  |        |        | 156 à 166          |

**Veaux.** — Vente mauvaise, les choix de Brie et Beauce se vendaient 195 à 204, les extra au détail de 200 à 204.  
**Porcs.** — Vente difficile. Les porcs gras de 124 à 126.

Jeudi 27 octobre 1881

| ESPÈCES      | AMENÉS | RENOIS | PRIX les 100 kil. |
|--------------|--------|--------|-------------------|
| Bœufs        | 2.538  | 221    | 110 à 164         |
| Taureaux     | 140    | 29     | 92 à 126          |
| Vaches       | 834    | 263    | 94 à 154          |
| Veaux        | 1.156  | 104    | 150 à 200         |
| Moutons      | 22.397 | 2.300  | 140 à 196         |
| Porcs, p. v. | 1.379  | 1      | 114 à 120         |
| viande net.  |        |        | 156 à 166         |

**Veaux.** — Vente plus faible. Les choix de Brie et Beauce trouvaient preneurs à 200 à 206, les extra au détail 205 à 210.  
**Porcs.** — Vente moyenne. Porcs gras 120 à 124.

## Bourse officielle des Marchandises

Paris, 27 octobre.

| FARINES                |        |          |        |
|------------------------|--------|----------|--------|
| Cote de                | Mardi  | Mercredi | Jeudi  |
| 9 marques 159 k.       | 66 62  | 66 67    | 67 ..  |
| Supérieures 100 k.     | ..     | ..       | ..     |
| (Les 159 kilos).       |        |          |        |
| HUILES                 |        |          |        |
| Colza en fûts.         | 76 ..  | 75 50    | 75 50  |
| Colza en tonnes.       | 78 ..  | 77 50    | 77 50  |
| Colza épurée.          | 86 ..  | 85 50    | 85 50  |
| Lin en fûts.           | 66 75  | 66 75    | 66 25  |
| Lin en tonnes.         | 68 75  | 68 75    | 68 25  |
| (Les 100 kilos).       |        |          |        |
| ALCOOLS                |        |          |        |
| 90 degrés (l'hect.)    | 63 25  | 62 50    | 62 25  |
| SUCRES                 |        |          |        |
| Brut 88°.              | 56 50  | 56 50    | 56 50  |
| Blanc n° 3.            | 62 87  | 62 87    | 63 ..  |
| Raffiné bonnes.        | 112 .. | 112 ..   | 112 .. |
| Raffiné belles.        | 113 .. | 113 ..   | 113 .. |
| Cert. de sortie.       | 40 ..  | 40 ..    | 40 ..  |
| Cert. d'entrepôt.      | ..     | ..       | ..     |
| Mélasse de fabrique.   | 14 ..  | 14 ..    | 14 ..  |
| Mélasse de raffinerie. | 15 ..  | 15 ..    | 15 ..  |
| (Les 100 kilos).       |        |          |        |

## GRAINS - FARINES

PARIS, 27 octobre.

**Farines de consommation.** — Les prix sont sans changement.  
 457 kil. 100 kil.  
 Marque de Corbeil, 68 .. 43 30 à 43 30  
 — de choix, 68 .. 43 30 à 43 30  
 Bonnes marques, 66 .. 42 03 à 42 03  
 Marq. ordinaires, 65 .. 41 30 à 42 03  
 Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

**Farines de commerce.** — New-York arrive en baisse de 1/4 cent sur le courant, à 1 49 1/4. Notre bre est à 1 49 1/2 et décembre à 1 52 1/4.  
 Sur place, les vendeurs sont rares et la tendance est plus ferme.  
 Le courant demandé à 66 50 est tenu à 66 50 ; novembre est fait à 67 10 et novembre-décembre à 67 25.

## Cours de midi

Courant, 66 60 à 66 50  
 Novembre, 67 10 ..  
 Novembre-Décembre, 67 25 ..  
 4 de novembre, 67 25 67 50  
 4 premiers, 67 50 67 50  
 Le sac de 159 kil. brut, toile comprise, esc. 1/2 0/0.  
 Dans l'après-midi, la fermeté s'accroît et le courant du mois est tenu à 67 fr. avec acheteurs de 66 75 à 66 85. Novembre-décembre sont faits à 67 50.

**Blés.** — Affaires presque nulles en blés indigènes. On tient 38 à 39 fr. des 120 k. pour blés du rayon et de 32 à 32 50 des 100 k. pour blés du Centre.  
 On voit encore quelques beaux échantillons de blés de semence dont on demande de 40 à 45 fr. les 100 k. gare à Paris.  
 En blé d'Amérique, il n'y a pas d'offres au-dessous de 31 25 à 31 50, coût, fret et assurance. Rouen, ce qui correspond au prix de 33 à 33 25 sur wagon, en gare de destination.

## FOURRAGES

LA CHAPELLE, 26 octobre.

Notre marché était mieux garni que le précédent, environ 200 voitures dont une trentaine à peine de fourrages. La vente a été active sur toutes les marchandises. Les bonnes pailles de blé sont toujours recherchées et se payent 55 fr. ex provenance de blé de semences. Les autres sont tenues fermes de 51 à 53 fr. pour première qualité et de 48 à 50 fr. pour qualités ordinaires.  
 La paille de seigle se cote les mêmes prix que la paille de blé. Les pailles d'avoine premier choix, ont été payées 50 fr.  
 Les bœufs foin obtiennent toujours 78 fr. hors barrière ou 84 fr. dans Paris.  
 Les luzernes, premier choix, sont à 82 fr. dans Paris, parité de 76 fr. hors barrière.

Nous cotons sur le marché, comme suit :  
 1<sup>re</sup> q. 2<sup>e</sup> q. 3<sup>e</sup> q.  
 Foin, 84 76 70  
 Luzerne, 82 75 70  
 Sainfoin, 78 72 66  
 Paille de blé, 53 50 48  
 — de seigle, 53 50 48  
 — d'avoine, 50 48 44  
 Le tout rendu au domicile de l'acheteur, droit d'entrée : pour les fourrages 6 fr., et pour les pailles 2 fr. 40 les 100 boîtes de 5 kilos.

## SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

PARIS, 27 octobre.

Les affaires sont peu actives et l'on a fait 96 et 95 fr. pour suif de place pendant la semaine.  
 Le suif étranger est plus calme ; le bœuf Plata est à 103 fr. offert et sans affaires. New York cote Prime City 99 ; Western, 98, coût, fret, assurance.  
 Le cours officiel des suifs frais fondus de boucherie a été fixé aujourd'hui à 94 fr. hors Paris, soit en baisse de 2 fr. sur le cours précédent.  
 Le suif fondu est à 106 fr. dans Paris.  
 Suif en branches (rendement moyen de 75 0/0), 70 50.

## HUILES — GRAINES

**PARIS, 27 octobre. — Cours commerciaux.**  
**Colza.** — Les affaires ont un peu plus d'activité qu'hier, mais la tendance n'est pas meilleure.  
 Le courant d'octobre se traite à 75 25, on fait du livrable en novembre et décembre à 76 fr.  
 Les 4 mois de janvier se payent 76 50 et 76 75 et l'on fait des 4 mois de mars à 76 50.  
 Disponible, 75 25 à ..  
 Livrable courant du mois, 75 25 ..  
 — novembre, 75 50 ..  
 — novembre-décembre, 76 ..  
 — 4 premiers, 76 70 76 75  
 — 4 de mars, 76 50 ..  
 Les 100 kil. net, fût compris, escompte 2 %.  
**Huiles de lin.** — Les prix sont fermes, mais il se fait très peu d'affaires.  
 Disponible, 66 25 à ..  
 Livrable courant du mois, 66 25 ..  
 — novembre, 66 25 ..  
 — novembre-décembre, 66 25 66 50  
 — 4 premiers, 66 50 ..  
 — 4 de mars, 66 50 ..  
 Les 100 kil. net, fût compris, escompte 1 %.

## SUCRES — MÉLASSES

**PARIS, 27 oct. — Cours commerciaux.**  
**Sucres.** — Les sucres blancs sont en hausse et il y a de nombreuses demandes. Le courant se paie 63 50 et 63 62 ; novembre se paie 63 75 ; les 3 de novembre offerts à 64 12 trouvent acheteurs à 64 fr. et les 4 premiers offerts à 65 50 ne trouvent preneurs qu'à 65 25.  
 Blanc n° 3, liv. disponible : 63 50 à 63 62  
 — courant : 63 50 63 62  
 — novembre : 63 75 ..  
 — 4 d'octobre : 64 12 64 ..  
 — 4 premiers : 65 50 65 25  
 Roux 88° : 56 50 56 50  
 (Les 100 kil. net, en gare ou entrep., esc de 1/4 0/0.)  
**Sucres raffinés.** — Les affaires sont calmes, mais les prix sont fermement tenus.  
 Marque C. Say : 113 .. à ..  
 Autres marques : 112 .. à 112 50  
 (Les 100 kil. par 200 pains au moins ; 50 c. de plus par quantités inférieures, pris dans l'usine.)  
**Mélasse.** — Mêmes prix.  
 Disponible : 14 .. à ..  
 Livrable 1882 : 14 50 ..

## ALCOOLS — VINS

PARIS, 27 octobre.

**Alcools.** — Il se fait très peu d'affaires, les vendeurs ne voulant pas faire les concessions demandées par les acheteurs. Le courant demandé à 62 fr., est tenu 62 50 ; novembre et novembre-décembre demandés à 62 25 sont tenus 62 75 ; les 4 premiers demandés à 63 fr. sont tenus 63 50 ; les 4 de mai sont cotés à 64 fr.  
 On cote l'hect. à 90 degrés, entrepôt :  
 Disponible : 62 .. à 62 50  
 Livrable courant : 62 .. 62 50  
 — nov. : 62 25 62 50  
 — nov. décembre : 62 25 62 25  
 — 4 premiers : 63 .. 63 50  
 — 4 de mai, 64 ..  
 Stock 4 500 pipes. Augmentation, ... Circulation, ...

## POMMES DE TERRE

PARIS, 27 octobre.

Pas de changement dans les pommes de terre.  
 Nous cotons en gare :  
 Hollande, les 1,000 k. 110 .. à 120 ..  
 Ronde hâtive, — 80 .. 85 ..  
 Chardonnet, — 60 .. 65 ..

|                                 |    |   |    |
|---------------------------------|----|---|----|
| Sar place                       | 25 | à | 29 |
| Hollande ext triées, les 100 k. | 14 | à | 14 |
| — 1 <sup>er</sup> choix, —      | 10 | à | 18 |
| — 2 <sup>e</sup> choix, —       | 8  | à | 19 |
| Ronde 1 <sup>er</sup> choix, —  | 6  | à | 7  |
| — 2 <sup>e</sup> —              | 7  | à | 0  |
| Vosgienne, —                    |    |   |    |

## CUIRS

**Boucherie de Tours.** — Voici les prix obtenus aux enchères publiques des cuirs provenant des divers achats de la boucherie de Tours et des environs qui a eu lieu le 22 courant, par le ministère de M<sup>r</sup> Charles Dubost, assisté de M<sup>r</sup> Léon Chevallier, courtiers en marchandises, assermentés près le Tribunal de commerce de Tours.

Marchandises offertes à la vente :  
 1.560 veaux avec et sans tête.  
 712 bœufs, vaches et taureaux.  
 Sur le poids pesé frais les marchandises ont été vendues aux prix suivants :  
 Veaux légers avec têtes, raie de 11 demi-kilos. 77 75 à 84 25  
 Veaux légers sans têtes, raie de 10 demi-kilos. 90 .. à 91 ..  
 Gros veaux, raie de 18 demi-kilo. .. à 58 ..  
 Gros bœufs, raie de 94 à 100 demi-kilos. .. à 55 ..  
 Petits bœufs, raie de 73 à 78 demi-kilos. 48 25 à 48 50  
 Grosses vaches, raie de 66 à 71 demi-kilos. 47 50 à 49 ..  
 Petites vaches, raie de 51 à 52 demi-kilos. 44 50 à 45 ..  
 Taureaux, raie de 90 demi-kilos. .. à 41 ..

## FRANCE

## Marchés aux bestiaux

| Aix, le 20 octobre 1881.    |        |         |                   |                   |         |
|-----------------------------|--------|---------|-------------------|-------------------|---------|
|                             | amenés | vendus. | poids.            | prix les 100 kil. |         |
| œufs du pays,               | 200    | 190     | 450               | 140 à 150         |         |
| œufs d'Afrique,             | »      | »       | »                 | » à »             |         |
| œufs d'autons du p.         | 1800   | 1700    | 33                | 172 à 180         |         |
| œufs d'Afrique,             | 2000   | 2000    | 38                | 170 à 175         |         |
| œufs gneaux,                | 400    | 400     | 15                | 119 à 125         |         |
| œufs d'ores,                | 5      | 5       | 100               | 122 à »           |         |
| Nîmes (Gard), 20 octobre.   |        |         |                   |                   |         |
|                             | amenés | vendus  | prix les 100 kil. |                   |         |
| œufs français,              | 619    | 550     | 105 435           |                   |         |
| œufs d'aureaux,             | »      | »       | »                 |                   |         |
| œufs d'arches françaises,   | 309    | 280     | 85 430            |                   |         |
| œufs d'autons français,     | 1047   | 1000    | 105 173           |                   |         |
| œufs d'autons étrangers,    | »      | »       | »                 |                   |         |
| œufs de rebis,              | 500    | 487     | 110 450           |                   |         |
| œufs gneaux de lait,        | 12     | 12      | 110 117           |                   |         |
| œufs d'eau,                 | 84     | 84      | 90 100            |                   |         |
| œufs d'ores pour la ville,  |        |         | 65 68             |                   |         |
| œufs d'ores pour le dehors, |        |         | 62 64             |                   |         |
| Dijon, 21 octobre 1881.     |        |         |                   |                   |         |
|                             | Am.    | Vend.   | 1. qual.          | 2. qual.          | 3. qual |
| œufs,                       | 32     | 28      | 151               | 152               | 140     |
| œufs d'aureaux,             | 10     | 10      | 108               | 100               | 92      |
| œufs d'arches,              | 18     | 16      | 152               | 122               | 90      |
| œufs gneaux (p. viv.)       | 110    | 110     | 116               | 110               | 104     |
| œufs d'autons,              | 310    | 260     | 178               | 170               | 150     |
| œufs (p. viv.),             | 174    | 174     | 128               | 122               | 111     |

## Congrès phylloxérique de Bordeaux.

Le Congrès phylloxérique qui vient de se tenir à Bordeaux, est une de ces réunions dont l'importance réside surtout dans le résultat général.

Le Congrès avait pour but, comme son nom l'indique, de chercher et de constater les meilleurs moyens de combattre le terrible fléau qui désolé les vignobles de l'Europe, le phylloxera.

Les Etats-Unis, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Australie et le cap de Bonne-Espérance, avaient envoyé des délégués.

Les divers moyens constatés jusqu'ici pour lutter contre le phylloxera peuvent se résumer ainsi :

1° La submersion là où elle est possible ;  
2° Les insecticides, dont l'efficacité est reconnue pour défendre les vignobles encore existants ;

3° Les vignes américaines à racines résistantes, pour reconstituer les vignobles détruits.

Cette classification a servi de base aux travaux du congrès.

La submersion des vignes a été reconnue comme un des procédés les plus efficaces à employer contre le fléau. Par ce moyen, dont la découverte est due à M. Fancon, propriétaire à Gravezon (Bouches-du-Rhône), l'insecte se trouve privé de toute communication avec l'air extérieur et meurt dans un laps de temps plus ou moins long. L'addition d'acide phosphorique et de potasse ne peut qu'assurer l'effet de la submersion.

L'assemblée presque unanime sur la question a adopté les conclusions conformes du rapport de la commission.

En ce qui concerne les insecticides, des résultats très remarquables ont été constatés comme ayant été obtenus, soit de l'emploi du sulfocarbonate, soit de l'emploi du sulfure de carbone.

Toutefois, ces moyens, d'une application coûteuse, d'un effet incertain, ont besoin d'être perfectionnés avant que l'emploi s'en généralise.

La discussion sur les cépages américains a été des plus animées. Le congrès a constaté que les vignes américaines, quelles que soient les variétés, possèdent une résistance relative pouvant aller jusqu'à l'immunité. On doit les considérer comme un moyen sûr de reconstituer nos vignobles.

Le greffage des vignes françaises sur racines américaines est un moyen certain de reconstituer le vignoble. C'est surtout comme porte-greffes qu'il faut utiliser les vignes américaines : on conserve ainsi la même qualité de vin. Cette considération présente un intérêt particulier pour le département de la Gironde.

L'avant-dernier jour de la session, les membres du Congrès ont visité les principales

installations vinicoles du Médoc, parmi lesquelles Pontel-Canel, Château-Mouton-d'Armelhacq, Château-Laffite, Château-Margaux, Château-Montrose, Château-Léoville, Brown-Cantenac. Cette excursion a particulièrement intéressé les délégués étrangers.

Avant de se séparer, le Congrès a adopté plusieurs vœux dont voici les principaux :

• Vœu de M<sup>me</sup> la duchesse de Fitz-James, demandant que les Compagnies de chemins de fer organisent un ou plusieurs trains à prix réduits pour permettre aux viticulteurs de se transporter sur tous les points du Midi, du Sud-Ouest et du Sud-Est, afin d'examiner ce qui se fait au point de vue de la défense de la vigne contre les ravages du phylloxera.

Vœu présenté par M. Comord, demandant que le projet de loi sur les associations syndicales ne soit pas appliqué aux syndicats ayant pour but le traitement des vignes phylloxérées.

Vœu du même membre tendant à la modification d'une des dispositions du code rural, afin de permettre, moyennant indemnité, sur le terrain des voisins, le passage des machines destinées à la submersion des vignes.

Vœu de M. Laffite, demandant que M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, s'attarde à des consultations illustres, fasse instituer immédiatement et résolument tous les travaux, toutes les expériences propres à apprendre enfin aux viticulteurs, ce qu'ils peuvent espérer, pour la défense de leurs vignobles, de la destruction totale ou partielle de l'œuf d'hiver du phylloxera.

Vœu de M. Pagès-Dupont, demandant le dégrèvement partiel de l'impôt pour les vignes atteintes du phylloxera, la décharge totale pour toutes les vignes ruinées ; l'égalité devant l'impôt pour tous les procédés destinés à protéger les vignobles.

Vœu de M. Chenu-Laffite, tendant à obtenir de la Compagnie d'Orléans qu'elle accorde, comme le fait la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, une réduction du prix de transport pour les sulfocarbonates et le sulfure de carbone.

Vœu de M. le comte de Lavergne, demandant à l'Etat la même concession.

Vœu de M. Larroque, demandant qu'une enquête soit faite en Amérique à l'effet de constater le degré de résistance des cépages introduits en Europe, ainsi que la nature et l'état des terrains paraissant le mieux leur convenir.

En résumé, le congrès de Bordeaux s'est borné à la constatation des moyens connus jusqu'ici pour lutter contre le phylloxera. Il n'a pas fait faire à la science un nouveau pas ni résolu le problème de l'extinction du fléau qui a déjà coûté à la France près de cinq milliards ; mais il aura contribué en totalisant, pour ainsi dire, les connaissances acquises, et en marquant le point de départ de nouvelles études.

## LE MILLION

La folie du pauvre André Gill, inspire à « l'Homme masqué » du Voltaire (M. Emile Bergerat) la boutade suivante que nous ne pouvons résister à l'envie de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, car, sous sa forme fantaisiste elle touche à une cruelle vérité, à une des plaies les plus profondes et les plus dangereuses dont souffre notre génération :

Vous voyez bien que nous vivons trop vite et que cela ne peut pas durer. Cette effroyable agitation des Parisiens atteint au paroxysme ; les mieux organisés y succombent. Ah ! ce pauvre Gill, taillé en hercule, qui nous avait d'une voix de stentor : je suis poitrinaire ! et qui ne savait pas qu'il était déjà fou. Personne ne s'en doutait, d'ailleurs. Peut-être, l'étonne et le somnolent nous autant que lui, et partant mauvais juges !

Je vous le dit en vérité : ou Paris se calmera, ou Paris sombrera. Il n'est pas possible qu'une telle névrose dure plus longtemps que le siècle. Nous tombons du haut mal, et c'est une société de convulsionnaires que la nôtre. On ne voit que gens qui se percent la langue et qui machent des tisons ardents. On ne rencontre que des possédés dans la crise, des épileptiques dans l'accès, des délirants dans la fureur. C'est saint Guy qui mène le cortège. Voici le groupe des hilares, et voilà le groupe des atrabilaires. Les uns dansent sur l'ortil et les autres sur le talon. Les paumes brûlent la fièvre, les lèvres, sèches et pendantes, ardent d'une soif éternelle.

A la vapeur et dans la vapeur, des êtres fantomatiques se croisent à travers la buée et s'effacent. Ils ont vécu. D'autres leur succèdent, et l'on voit un instant trembloter leurs ombres ; c'est fini.

La clameur est énorme, elle mêle en elle le sifflet, le hurlement atroce, l'éclat de rire diabolique, la plainte sans fin et la vocifération des hosannahs ! C'est là-dedans que nous vivons ! C'est là-dedans qu'on nous demande d'être calmes, sages, modérés, réfléchis, de nous recueillir pour penser et juger, de nous isoler pour produire.

Fais ton nid, petit oiseau, dans cette forêt secouée jusqu'aux racines par la tempête. Construis ta maison, mon frère, pendant ce tremblement de terre. Croisez-le bien, cet état de démence ne durera pas, car, il contrarie les lois naturelles. Le sort des Ninives et des Babilones est implacablement écrit dans l'histoire des révolutions terrestres : Londres et Paris ne se soutiendront pas plus à ce degré de vertige que les antiques cités démentes.

Aussi terriblement que vous contractez la vie, et arriviez-vous à la réduire à une heure, vous ne parviendrez point à la faire boire à l'homme d'une haleine, à la lui faire avaler en une bouchée. La nature ne le veut pas. La loi de gradation s'y oppose.

A quoi aboutissent-elles, ces tentatives désespérées des cités démentes ? A l'avortement de Babel, à une constatation d'impuissance.

Parvenu à une certaine hauteur, les ouvriers de la tour chimérique sont saisis de vertige et ils tombent : les voilà, les fous ! Pourquoi ? C'est que cette hauteur est celle où le rôle des ailes commence. Nous n'avons pas d'ailes, ne le savez-vous plus ?

J'ai rencontré André Gill il y a quinze jours à peine, sur les boulevards : — Eh bien, me dit-il avec ce bon sourire cordial qui était le charme de sa face puissante, eh bien, pas-tu ?

Connaissant ses préoccupations du moment et ses déboires, je compris tout de suite ce qu'il voulait dire et qu'il s'agissait du Million !

— Oui, lui répondis-je, je l'ai. Et toi ? — Pas encore. fit-il d'un ton comiquement théâtral. — Viens repris-je, et nous nous mîmes à causer en arpentant la chaussée. — J'ai une très-belle affaire, il s'agit de tuer la P. L. M. Veux-tu en être ? J'en suis... nous fondons une société pour le rétablissement des diligences. Tu seras Laffite et je serai Caillard. Encore deux accidents de Charenton et le succès est assuré. — L'excellent Gill se départit beaucoup de cette fantaisie, et nous nous séparâmes sur la promesse facétieuse du partage du million. Qui m'aurait dit, hélas ! que le quittais sur le seul d'une maison de santé ?

Eh bien ! si, tout devait me le dire. Le lieu où nous conversâmes, notre conversation même, l'idée de cette recherche du Million, qui est l'idée avouée ou non du Parisien. Paris, c'est Millionville. Plus nous allons et plus ce besoin s'exalte chez tous Parisiens, d'avoir le million, de l'acquiescer et de le conquérir.

Pourquoi voulez-vous que les gens d'esprit échappent à ce désir impérieux qui, demain, sera une nécessité, presque une condition d'existence ? Ils sentent leurs forces, eux aussi, ils se disent à la longue que, dans cette chasse furieuse, cette course de ballade allemande à la poursuite du million, ils n'arriveraient pas les derniers, s'ils voulaient s'en donner la peine.

Le bruit de l'or, ce bruit qui remplit la cité, qui sonne aux quatre coins, jour et nuit, cet agacant, tentant, persécutant tintinnabulage des écus, ils l'entendent comme les autres, les malheureux artistes, dont la vie est parfois si amère ; aures habent, et ils se demandent si ce n'est pas eux qu'elle appelle, la voix du Million, la voix de Paris.

Alors, les voilà partis dans la bousculade, les voilà pris dans l'épouvantable chasse, courant de ci de là, selon que Million parle à gauche ou qu'il parle à droite, haletants, trompés par les échos, et jetés à jamais en proie à l'aventure.

Ils deviennent tous les premiers, car ils ont rêvé plus ardemment que les autres ; leurs tempes battent plus vite, leurs fièvres sont plus fortes, leurs désillusions sont plus cruelles. O infâme Million, sale Million, ignoble Million, qu'est-ce que tu voulais à ces travailleurs heureux, à ces beaux jeunes gens aimés et favorisés, joie de l'univers et consolation de l'humanité ?

Pourquoi les as-tu arrachés à la féconde misère, à la liberté, à l'admiration, pourquoi leur as-tu volé le talent, la fierté et quelquefois même jusqu'à la conscience ? car cela arrive aussi.

Que viens-tu faire, chez nous, monstre de bêtise, d'injustice et d'inutilité ? Tu es donc jaloux de l'esprit, de la beauté et des dons de nature ? Pourquoi ne restes-tu pas avec tes prêtres, tes adorateurs, tes clients et tes plats valets. grosse potiche pléthorique, honteux Bouddha tout en ventre et en derrière, conquérant de Paris, roi de nos boues et père de nos crimes. Million exécré et exécrable, qui nous a volé le clair esprit, le généreux cœur et le talent précieux du pauvre André Gill !

Certes, j'espère et je crois, si les renseignements fournis par les journaux sont exacts, que l'attaque subie par le cher artiste ne sera point définitive, et qu'il nous reviendra guéri et le cerveau débarrassé de ses visions noires.

Ce jour là, nous ferions bien tous de nous réunir autour de lui, nous « qui nous tenons la main dans cette obscurité », comme dit le poète, et de nous prêter les uns les autres le serment de pauvreté et de travail.

Le Million, c'est l'absurdité. Le Million, c'est la mort des arts, des lumières et des nobles tentatives ; le Million, c'est le vice, le crime et l'ignominie.

Quand tous les Parisiens seront millionnaires et qu'un oignon se vendra cent francs sur les marchés, Paris mourra, et c'est Charenton qui deviendra la capitale de la France.

## Loterie du Denier des Ecoles.

Le Sou des Ecoles a décidé l'organisation d'une grande loterie au profit des enfants pauvres de nos écoles communales laïques.

S'il est une œuvre éminemment démocratique, c'est celle que poursuit sans relâche la Société du Denier des Ecoles. Il y a déjà plusieurs années qu'elle est sur la brèche, ne négligeant aucune occasion d'augmenter ses ressources et de multiplier ses bienfaits. Malheureusement le nombre des adhérents est encore peu considérable, et tous les ans le conseil d'administration a la douleur de constater l'insuffisance des moyens dont la Société dispose.

Elle a fait beaucoup, sans doute, et bien des enfants pauvres ont pu, pendant de rudes hivers, se rendre aux cours sans avoir à souffrir du froid.

Les milliers de vêtements, de chaussures ont été répartis dans d'équitables proportions entre nos 140 écoles communales, sur les demandes des directeurs et des directrices. Mais bien souvent on a dû regretter d'être contraints, faute d'argent, à limiter les distributions.

Les concoure d'éloquents conférenciers, de MM. Durand, Midou, Joly, Floquet, Spuller, nous a permis, dans ces derniers temps, d'être moins avares de nos largesses. Toutefois, nous avons été bien loin de répondre à tous les besoins.

Aujourd'hui le Denier des Ecoles a reçu de M. le préfet du Rhône l'autorisation d'organiser une loterie de trente mille billets à 50 centimes. Une lourde charge pèse sur la commission chargée de placer les billets et de recueillir les lots, mais elle compte sur le dévouement et la générosité de nos amis politiques. Elle est convaincue que la démocratie lyonnaise tiendra à honneur de contribuer au succès d'une grande œuvre de bienfaisance.

Au nom du conseil d'administration, j'adresse un chaleureux appel aux membres des sociétés démocratiques, aux artistes, aux savants, aux industriels, aux journalistes, et en un mot à tous ceux qui veulent assurer les bienfaits de l'instruction laïque aux déshérités de la fortune.

Le président du Denier des Ecoles, adjoint au maire de Lyon, professeur à la Faculté des lettres, Victor CLAVEL.

P. S. — On publiera dans le prochain numéro les noms et les adresses des membres de la commission et des sous-commissions, qui seront bientôt organisées dans nos divers quartiers. Les dons, les souscriptions des nouveaux souscripteurs (j'espère qu'ils viendront à nous en très grand nombre) seront reçus avec reconnaissance au siège de la Société, rue Thomassin, 33, tous les jours, de midi à deux heures.

A céder à Genève, après fortune faite, un hôtel de 2<sup>me</sup> ordre (30 numéros), avec adjonction d'un café-billard. — Prix : 12,000 fr. (somme inférieure à la valeur du matériel). S'adresser à M. Coillard, 7, place des Célestins, à Lyon.

LEÇONS particulières de français pour demoiselles. — S'adresser au bureau du journal, 33, rue Thomassin, de 2 heures à 5 heures.

Les marchands de comestibles de fruits et de primeurs, sont prévenus que M. Claude VILLETROU, route d'Heyrieux, près Lyon, est preneur de tous légumes et fruits, tels que : pommes de terre, marrons, pâtes alimentaires, etc., ne pouvant plus servir à la consommation courante.

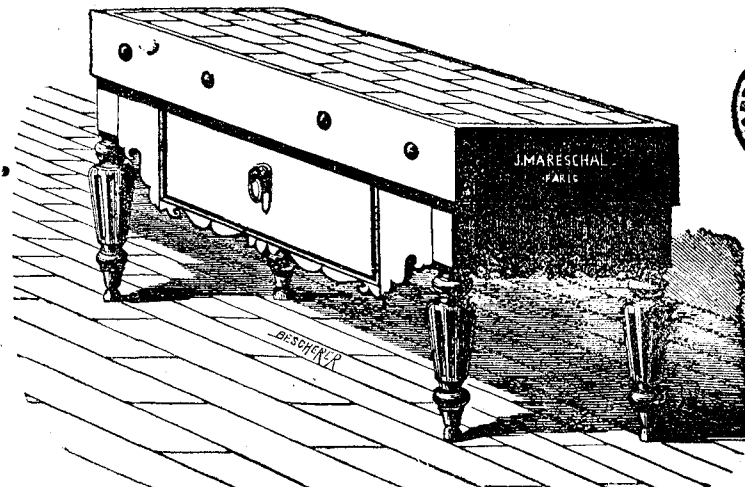
Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

## JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

ÉTAUX ET BOIS DEBOUT



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.  
En 25 — — — — — 52 fr. —  
En 30 — — — — — 70 fr. —  
En 50 — — — — — 125 fr. —

Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.

On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C<sup>ie</sup>, 70, COURS LAFAYETTE.

## Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Gaçonsouchers et Charcutiers

## J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 15,000 fr.; bonnes occasions.

## EAU DU LIBAN

Un seul flacon suffit pour ARRÊTER LA CHUTE DES CHEVEUX, même la plus rapide.

MODE D'EMPLOI

Arroser la tête avec cette eau trois fois par semaine, frictionner avec la main jusqu'à ce que le liquide ait bien pénétré le cuir chevelu. A la nouvelle pousse des cheveux, qui apparaissent sous la forme d'un léger duvet, remplacer la friction par le tamponnement.

Prix du Flacon : 5 Francs. Exiger sur les flacons la signature de la Maison FAYOLLE. Se défier des contrefaçons. (Marque déposée).

DÉPÔT GÉNÉRAL

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Maison FAYOLLE, 10, r. de la Préfecture LYON

ON TRAITERA A FORFAIT

## LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe antipidémique. Il opère avec succès contre les engorgements, crevasses, coupures, frotions et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs. (Boîte : place des Terreaux, 2).

la pose des Affiches de Lyon et la campagne, la distribution de Prospectus sur la voie publique et à domicile, le pliage et la mise sous bande de Circulaires

## VOIR J. MALIGNON

LYON

Rue de la République, 81

## MAYER FILS

PÉDICURE

RUE MULET, 18

TOILE RÉSOLOGIQUE

Souverain contre les cors

SUCCÈS CERTAIN

LA BOITE : 1 FR.

## RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

## AUX CHASSEURS

Nous croyons devoir recommander à MM. les Chasseurs, le journal **La BASSE-COUR**. — Bureau, 23, passage Saulnier, Paris — où ils trouveront des Chiens garantis, dans de bonnes conditions exceptionnelles, ainsi que des Gibiers de toute sorte pour le repeuplement des chasses. Insertions d'offres et demandes gratuites aux abonnés. 6 fr. par an.

## BALAND AINÉ

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

Près le Marché aux bestiaux

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc. ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces

INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

## Prime de la TRIBUNE LYONNAISE

## LYON-REVUE

80 PAGES DE TEXTE

Recueil Littéraire, Historique et Archéologique, Sciences et Beaux-Arts

ILLUSTRATIONS PAR E. FROMENT

Rédacteur en chef : FÉLIX DESVERNAY

14 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

Pour tous les abonnés de notre Journal.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

Josephin SOULARY — Gustave NADAUD — François COPPÉE — Ogier d'IVRY — Nizier DU PUTSPELU — PÉLAGAUD — Eugène MANUEL — Baron RAVENAT — DE MILLOUÉ — GUIMET — Docteur CASENEUVE — Paul BERTHAY — CAULLEMER — Ernest RENAN — VERNOREL — Paul DISSARD — RÉGAMÉY — SÉON — PONTUS-CINIER — DOMER — BEAUVERIE, etc.

Le Gérant : C. BAUDOUIN,